

 <p>Centre Hospitalier de Pfastatt</p>	<p><b>Proposition d'article Journaux municipaux</b></p>	<p>Illzach Lutterbach Richwiller Pfastatt</p>
<p>Version n°2</p>		<p>Cécile KANITZER</p>

QuickTime™ et un  
décompresseur TIFF (non compressé)  
sont requis pour visionner cette image.

Logo à insérer dans l'article avec celui de l'établissement

QuickTime™ et un  
décompresseur TIFF (non compressé)  
sont requis pour visionner cette image.

### **Un niveau de qualité « exceptionnel » au centre hospitalier de Pfastatt**

Du 5 au 7 décembre 2007, trois experts-visiteurs (EV) de la Haute Autorité de Santé (HAS) ont procédé à la visite de certification du centre hospitalier de Pfastatt.

Durant cette visite, ils ont rencontré les agents de tous les services et de toutes les activités, des patients, les représentants des usagers et réalisé des parcours thématiques allant du circuit du médicament au circuit des déchets en passant par l'organisation de fonctions administratives ou logistiques. Bien entendu, cette visite a concerné essentiellement les modalités de prise en charge puisqu'ils ont réalisé 5 « parcours patients » pour connaître les différentes modalités de prise en charge de ceux-ci par l'établissement.

Le centre hospitalier de Pfastatt avait été accrédité en 2004. Aujourd'hui, la procédure de certification se substitue à celle d'accréditation qui oblige tout établissement de santé public ou privé à se soumettre régulièrement à une évaluation réalisée par un organisme indépendant qui est désormais l'HAS et qui a pris la place de l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES).

Cette visite de certification a été précédée par une préparation qui a mobilisé plus de 100 professionnels de l'établissement (soit près de la moitié des agents) de l'ensemble des secteurs d'activités (cliniques, médico-techniques, logistiques et administratifs) pour une auto-évaluation réalisée par des groupes pluri-professionnels chargés de répondre aux critères et références d'un manuel de certification.

Cette auto-évaluation, réalisée en amont de la visite des experts-visiteurs en décembre 2007, s'est traduite par un rapport de plus de 100 pages, adressé à la HAS en septembre 2007. Il reprend un à un les quelques 212 critères examinés par les experts-visiteurs lors de leur visite.

Le rapport final a été adressé à l'établissement par la HAS le 7 avril 2008. Il se conclut par une décision qui prononce la certification (de niveau 1) du centre hospitalier de Pfastatt pour une durée de 4 ans.

L'HAS évalue les établissements selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 - Certification : établissement accrédité pour 4 ans et encouragé à poursuivre sa dynamique,
- Niveau 2 – Certification avec suivi
- Niveau 3 – Certification conditionnelle

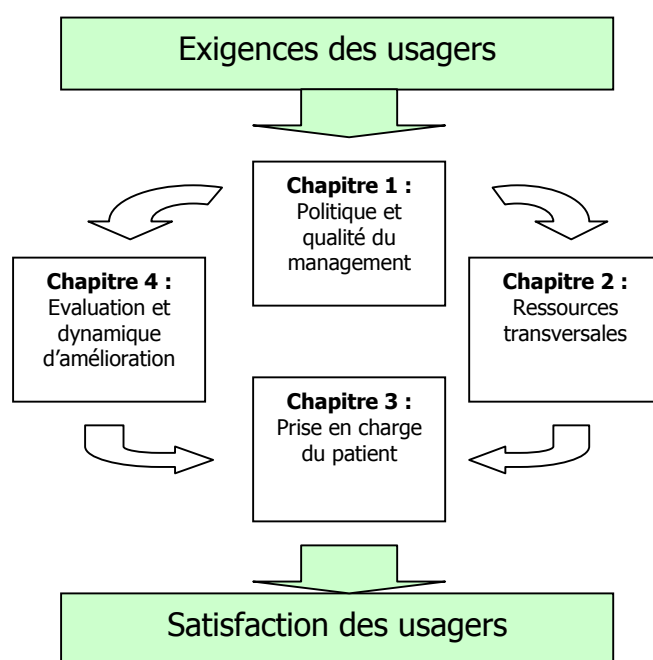
L'HAS peut également déclarer la non certification d'un établissement.

Avec 67% de critères A, et une certification « sans décision », c'est à dire sans aucune recommandation ou réserve, le centre hospitalier de Pfastatt semble bénéficier d'un résultat exceptionnel.

Ce résultat est d'ailleurs félicité par la HAS car rares sont les établissements d'un tel niveau d'appréciation.

Pour le centre hospitalier de Pfastatt, l'enjeu de cette certification dépasse la seule obligation légale. En effet, elle représente une opportunité pour appuyer et encourager la démarche qualité qui doit être intégrée dans son activité quotidienne.

La certification est un moment fort dans la démarche qualité de l'établissement. Elle permet de donner un cadre à la politique en matière de qualité, de risque et d'évaluation. Le manuel de certification de l'HAS constitue un outil de travail utile pour réaliser un véritable audit de nos organisations, mais aussi pour définir les résultats attendus en matière de qualité de prestations apportées aux patients. En effet, il est constitué de quatre chapitres répartis en références et critères qui permettent de faire le point sur l'ensemble de l'activité hospitalière, à savoir la politique et la qualité du management, les ressources transversales, la prise en charge du patient, ainsi que l'évaluation et la dynamique d'amélioration.



Les résultats de l'auto-évaluation, accompagnés du rapport de certification réalisé par les professionnels externes à l'établissement, servent de base à la mise en oeuvre de nombreux

chapitres du Projet d'Etablissement 2006-2010 et notamment les projets associés en matière de prise en charge des patients, mais également de la politique qualité-risque-évaluation.